

trouvés en présence de toute la machine compliquée et vieillie de l'administration turque, qu'ils ont dû, pour ainsi dire, démonter pièce à pièce, pour en comprendre le fonctionnement. Ils ont commencé par débroussailler le budget de chacun des trois vilayets. Sur un total de 2.680.000 livres turques (61.640.000 fr.), la Commission se trouvait en présence, pour 1906, d'un budget militaire de 1.480.080 livres turques, qu'elle n'avait pas à examiner, et de garanties d'intérêts ou d'arrérages d'emprunts pour 354.000 livres turques ; il ne lui restait donc à examiner que le budget des administrations civiles, soit 845.000 livres turques. Les recettes totales s'élevaient à 1.856.000 livres turques laissaient un découvert de 822.000 livres turques qui devait être comblé par des versements du trésor impérial. En face d'un tel déficit, que l'augmentation de 3 p. 100 des droits de douane, enfin accordée par l'Europe, n'arrivera peut-être pas à combler entièrement, il eût été téméraire de se livrer à des expériences financières et sociales qui auraient pu gêner la rentrée des impôts. La Commission a dû se contenter, pour la première année, de préparer une amélioration du personnel de l'administration des finances, en prévoyant l'augmentation du nombre des fonctionnaires de certains services et en relevant les traitements notamment insuffisants. Elle a été efficacement servie dans son travail de surveillance et d'étude par l'inspecteur nommé par elle dans chaque vilayet, conformément au projet présenté par les ambassadeurs à la Sublime Porte ; deux de ces inspecteurs sont Ottomans et l'autre chrétien ; se sentant appuyés et soutenus, ils ont fait leur devoir avec un égal zèle ; quelques abus ou injustices, signalés par eux, ont été immédiatement réformés ; beaucoup d'améliorations ont